



La protection de la sphère privée grâce au secret couvrant les clients des banques doit rester intacte!

Il est grand temps de couper court, au moins en Suisse, à ces tendances hostiles aux citoyens. L'initiative «Oui à la protection de la sphère privée» garantit au niveau de la Constitution fédérale un principe considéré comme naturel jusqu'ici et qui a fait le succès de la Suisse: le droit de chaque personne à la protection de sa sphère privée. Chaque personne ayant son domicile ou son siège en Suisse doit être protégée dans sa sphère privée financière, en particulier face aux autorités suisses.



Pas de protection de la fraude et de la soustraction fiscales!

Cette initiative ne protège ni la fraude, ni la soustraction fiscale. En cas de soupçon fondé d'un grave délit fiscal, des tiers continueront de renseigner les autorités nationales.

**A télécharger et à signer maintenant :
www.proteger-la-sphere-privee.ch**

Initiative populaire

« Oui à la protection de la sphère privée »

L'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» est soutenue par des élus politiques de tous les partis bourgeois ainsi que par un grand nombre d'associations.

Coprésidence du comité «Oui à la protection de la sphère privée»

Heer Alfred, conseiller national, président UDC du canton de Zurich, General Wille-Strasse 12, 8002 Zurich; **Huber Gabi**, avocate et notaire, docteur en droit, conseillère nationale, PLR, présidente du groupe parlementaire, In der Stoffelmatte 2, 6460 Altdorf; **Lüscher Christian**, avocat, master of law, conseiller national, PLR, Avenue de la Roseaie 42, 1205 Genève; **Matter Thomas**, UDC, Toggwilerstrasse 96, 8706 Meilen; **Pelli Fulvio**, docteur en droit et notaire, conseiller national, PLR, via R. Tami 18, 6924 Sorengo; **Pfister Gerhard**, docteur en philosophie, conseiller national, PDC, Gulmstrasse 55, 6315 Oberägeri; **Vogt Hans-Ueli**, Prof. Dr., député, UDC, Sempacherstrasse 31, 8032 Zurich.

IG Initiative zum Schutz der Privatsphäre, Toggwilerstrasse 96, 8706 Meilen
E-Mail: info@proteger-la-sphere-privee.ch, Tél: 044 925 00 90, Fax: 044 925 00 99
Raiffeisenbank, 8032 Zürich, IBAN: CH13 8148 7000 0417 2257 7

Bref argumentaire



**A télécharger et à signer maintenant :
www.proteger-la-sphere-privee.ch**

Initiative populaire

« Oui à la protection de la sphère privée »

De bonnes raisons de dire «Oui à la protection de la sphère privée»



Sans sphère privée, pas de liberté!

La protection de la sphère privée est un pilier de notre liberté. L'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» veut mettre fin aux tendances internationales à étendre le contrôle de l'Etat à tous les domaines de la vie. Elle stoppe en Suisse ce développement néfaste qui conduit à la mise à nu des citoyennes et des citoyens.



La sphère privée est le bien le plus précieux!

La liberté personnelle est le garant du «modèle à succès suisse». Elle est indissociablement liée à la responsabilité individuelle. Ces deux principes sont élémentaires dans notre pays. Ils veillent à ce qu'un Etat tout-puissant ne puisse pas nous mettre sous tutelle; ils empêchent que les citoyennes et les citoyens soient surveillés et soupçonnés en permanence par un flot croissant de prescriptions, contrôles et mesures pénales. Le secret protégeant les clients des banques sert précisément à préserver les citoyens contre un Etat espionnant leur situation financière.



La confiance génère l'honnêteté!

En Suisse, le principe de la bonne foi signifie que l'Etat fait confiance aux citoyennes et aux citoyens. Un Etat qui fait confiance aux citoyens est payé en retour par l'honnêteté de ces derniers. En comparaison internationale, la population suisse fait preuve d'une honnêteté exceptionnelle en matière fiscale. Pourquoi? Parce qu'en Suisse la sphère privée et la liberté personnelle sont mieux respectées que dans les autres pays.



En Suisse, c'est le citoyen qui définit les lois fiscales et le montant des prélèvements, et non pas l'Etat!

La différence fondamentale entre la conception suisse de l'Etat et celle prévalant dans d'autres pays est illustrée par le fait que la démocratie directe permet aux

citoyens suisses de fixer eux-mêmes les tarifs fiscaux (par exemple, le taux de la TVA est inscrit dans la Constitution fédérale). Dans l'UE, en revanche, l'appareil de l'Etat et les politiques peuvent se servir quasi à bien plaisir dans les poches des contribuables. D'où baisse de la prospérité, de la croissance et du nombre d'emplois. Il faut empêcher que l'endettement et la misère financière qui sévissent dans le monde ne détruisent la sphère privée.



L'alignement sur l'étranger menace notre sphère privée!

La protection de la sphère privée n'est plus garantie aujourd'hui. Pas à pas le Conseil fédéral cède aux pressions étrangères et abandonne la protection de la sphère privée qui a pourtant fait ses preuves:

- en Suisse, le contribuable remplit lui-même sa déclaration d'impôt. Une erreur involontaire est vite commise. Voilà pourquoi la Suisse distingue entre «soustraction fiscale» et «fraude fiscale». Le Conseil fédéral veut lever cette distinction. Conséquence: même en cas d'erreur involontaire du contribuable, les autorités fiscales peuvent agir avec les mêmes instruments du droit pénal (perquisition à domicile, arrestation, levée du secret protégeant les clients des banques) qu'en cas de fraude fiscale (donc de déclaration faussee et de dissimulation volontaires)! C'est ouvrir toutes grandes les portes à l'arbitraire politique!
- la révision du droit pénal fiscal projetée par le Conseil fédéral et son offre d'échange automatique d'informations avec l'étranger menacent gravement la sphère privée. Si les autorités ont accès aux comptes bancaires des citoyennes et citoyens, le secret protégeant les clients des banques appartient au passé. Les extraits bancaires privés offrent une foule de renseignements, par exemple le prix de la dernière réparation de la voiture, l'identité du dentiste ou du médecin consulté, les dépenses de médicaments, les commerces et restaurants fréquentés. Un tel Etat fouineur est totalement étranger à la mentalité suisse et il doit être combattu dans l'intérêt des citoyens de ce pays.



« Les rapports entre le citoyen et l'Etat doivent rester fondés sur la confiance et la responsabilité individuelle! »

Gabi Huber, conseillère nationale, PLR



« Le secret qui protège les clients des banques et sauvegarde la sphère privée en Suisse doit rester intact! »

Thomas Matter, chef d'entreprise, UDC



« Sauvegarder le secret protégeant les clients des banques, c'est renforcer le modèle à succès suisse! »

Gerhard Pfister, conseiller national, PDC